

Manuels du Conseil Général, tome 6, f°46,
Archives de la Ville de Ntel.

8/I/I662.

Jean-Jaques de Tribolet obtient l'autorisation
de fermer sa propriété de St.Claude, à condition
de construire une porte assez large pour qu'on
puisse y passer avec un chariot.

Signalé par Monsieur Schnegg, mai 44.

notes recues de Mons. Pierre Favarger. —
grand'papa de la Recorbe m'a dit que
St. Claude a passé des Tribolet aux
Sandoz-Rollin, puis aux Pourtalès, et
de ces derniers à lui-même par son
mariage.

MONSIEUR Hans Ryckner
oncle Jean de Parz m'a raconté que
les armoiries de St. Claude sont
d'or au pal de gueules.

En Ville

Jean Jacques Tribolet, procureur de
Valangin, obtint que sa terre
nommée St Claude (qui consistait
en une maison et environ 30 arpents de
vigne qui sont au dessus de la ville de
Neuchâtel et qui s'appelle ordinairement
le Plan) fut mise en fief. (1663).

Boivre IV p. 140.

St Claude de fief en faveur des
héritiers de J. J. Tribolet. (1664)

Boivre IV p. 138.

Fief de Sr Claude par brevet du 7 mars 1683,
Jean-Jacques de Tubolet, obtient que sa terre nom-
mée Saint Claude, qui consistait en une maison
et 40 ouvriers de vigne au dessus de la ville de Neu-
châtel fut mise en fief. Henri II d'Orléans lui compta
à ce effet la somme de 1500 livres, parce que ce fief
devenait par cet engagement féodal, reversible à
la seigneurie à défaut d'enfants mâles Chambrier
Commet l'erreur de dire que ce dernier cas eut lieu,
car Jean Jacques laissa 4 fils.

En 1664, les enfants de Jean Jacques obtin-
rent que ce fief rentrât sous la nature alle-
odiale (fut de fief) afin de pouvoir acquitter leurs
devoirs d'hoirie, lequel avoisi leur fut fait moyen-
nant remboursement des 1500 livres de livres
par L.A. à Jean Jacques. En 1700, Henri fils de
Jean Jacques demanda que ce bien fonde qui
était rentré dans la classe des allodiaux fut
de nouveau érigé en fief. L'affaire ayant traîné
en longueur, il n'y fut pas donné suite, car Henri
mourut en 1709.

Le fief de Saint-Claude en aujourd'hui
propriété de M. Jean de Montwillin.

(Extrait de la famille de
Tubolet, bourgeois de Neuchâtel
1898 page 21).

A l'est de ce vignoble (les Valangines) dont les
parties sont distinguées par divers thons où il
se termine au nord tout, sur l'ancienne route du
val de Ruz, six habitations isolées, dont l'une,
la plus apparente, a un domaine en vignoble.
Son produit en vin rouge d'une fort bonne
qualité intrinsèque, mais l'ail sauvage qui abonde
dans ce vignoble malgré les soins actifs du propriétaire
pour l'extirper, communique au vin son goût, qui se
perd cependant en peu d'années. Le domaine fut
erige en fief sous le nom de St Claude, en 1668, en
faveur de J. J. Tubolet, à qui le souverain donna
L 1500. sous la condition de reversibilité au domaine
direct dans le cas de mort sans enfant mâle -
(Mairie de Chambrier pages 19 et 20)
